

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE DES LIBÉRAUX VALAISANS

PARAISANT A MARTIGNY LE MERCREDI ET LE SAMEDI

ABONNEMENTS

SUISSE : Un an fr. 6.50 (avec *Bulletin officiel* fr. 8.50)

(Abonnements pris à la poste, 20 ct. en plus)

ETRANGER : 15 fr. par an (avec *Bulletin* 18 fr.)

RÉDACTION et ADMINISTRATION à MARTIGNY

Compte de Chèques postaux Il c 58

Joindre 20 ct. en timbres-poste à toute demande de changement d'adresse

ANNONCES

Canton : 15 ct. ; Suisse : 25 ct. ; Etranger : 30 ct. la ligne
RÉCLAMES : 50 ct. la ligne ou son espace

S'adresser à **Publicitas**, Société anonyme suisse de Publicité
ou à l'Administration du *Confédéré*

La paix du 28 juin

L'événement si longuement attendu de la signature de la paix entre les puissances alliées et l'Allemagne est enfin accompli depuis samedi après-midi.

La signature du traité a commencé à 15 h. 12. Les délégués allemands, arrivés le matin, à 2 h. 35, en gare de Saint-Cyr et conduits en automobile à Versailles, ont signé les premiers.

La signature du traité s'est terminée à 15 h. 50, sans aucun incident ni protestation.

L'heureuse nouvelle, guettée par le monde entier, s'est aussitôt propagée, et des grandes villes, les cloches et les canons ont donné aux campagnes le signal du retour des peuples à la vie régulière et normale, aux travaux ordonnés et salutaires, qui devront rapidement mettre fin aux besognes louches et aux spéculations du hasard et du privilège. Sans doute, l'œuvre reste à achever. Les plénipotentiaires de Versailles auront à recevoir ceux de St-Germain, c'est-à-dire les représentants de l'Autriche, puis ceux de la Turquie et de la Bulgarie. Mais le morceau de résistance est enlevé, attendu que pour ce qui reste, les vainqueurs se trouvent en présence de peuples affaiblis par la guerre, minés par les divisions, ou tout au moins résignés à considérer le sort qui leur sera fait demain comme préférable à l'état de choses auquel ils se trouvaient asservis jusqu'ici. On peut donc proclamer que le pas décisif est accompli. Pour le surplus, ce sera l'affaire de chaque peuple que de régler lui-même ses comptes de famille, car il serait par trop lâche de se dissimuler que l'état économique des sociétés suscite chaque jour des problèmes nouveaux, qui ne se résoudreont certes pas sans de nouvelles luttes et sans de violents assauts appelant de violents efforts de résistance.

Il n'est pas jusqu'à notre petit pays, épargné par le déluge du sang, qui n'éprouve les secousses de cette commotion générale. Ce sera aux citoyens éclairés, du haut en bas de l'échelle sociale, de rechercher avec les pouvoirs publics les moyens d'améliorer le sort des sacrifiés, de descendre à eux ou de les élever à leur propre niveau, afin que la patrie devienne habitable aux uns comme aux autres. Là, et non pas ailleurs, est le critérium du parfait civisme, de même que là aussi est la suprême moralité à tirer de l'événement d'hier. Pour n'avoir pas compris les aspirations intimes de leurs peuples, les trois têtes couronnées que nous croyions les plus puissantes du monde sont irrémédiable-

ment fauchées. D'autres, les couronnes de leurs innombrables comparses, ont déjà subi ou subiront le même destin. Comment se dissimuler que les empereurs de la Finance et les rois ou roitelets du Commerce et de l'Industrie ne soient un jour condamnés à tomber d'une égale hauteur, si, méprisant les enseignements de ces cinq dernières années, ils comptent persévérer à faire du prolétariat une meute gardienne de leurs coffres, une meute que l'on sort à la veille du péril pour aboyer aux jarrets des passants, et que l'on remet à la chaîne sitôt la menace dissipée.

Ces pensées qui nous assaillent à l'heure du grand acte qui vient d'être accompli, se présentent à tous en ce moment. Elles se présentent sans doute plus particulièrement pressantes à ceux-là qui s'apprentent à les répudier.

Tous nous applaudissons à cette paix qui, malgré les menaces insensées qu'elle suscite chez un grand peuple justement humilié, l'aura en réalité sevré du sang dont il s'est si bestialement repu. Tous nous saluons la naissance des peuples régénérés, même de ceux-là qui, dans le délire des enfantements, se tordent et se convulsent sans entrevoir encore l'instant de leur délivrance. Tous nous acclamons l'aurore de la Confédération universelle des Etats anciens et nouveaux, qui tournera la feuille maculée de sang pour amener sous nos yeux la page blanche où les peuples de demain signeront le pacte d'union.

Tout cela serait du plus parfait présage, si nous étions encore hommes à nous satisfaire de l'augure tiré du vol des oiseaux... et même des avions ! Mais notre génération s'est un peu trop aiguës les dents pour se montrer satisfaite à si bon compte, et l'âge des augures est bien passé.

Il y a quelque quatre-vingts ans que Chateaubriand écrivait :

Avant de toucher au but, avant d'atteindre l'unité des peuples, la démocratie naturelle, il faudra traverser la décomposition sociale, temps d'anarchie, de sang peut-être, d'infirmités certainement : cette décomposition est commencée ; elle n'est pas prête à reproduire, de ses germes non encore assez fermentés, le monde nouveau.

Depuis que le grand penseur royaliste, plus clairvoyant que tant de républicains de l'heure présente, a disparu du monde, les germes ont eu grand loisir de fermenter. L'humanité a traversé la décomposition sociale d'alors ; les trônes de l'absolutisme se sont effondrés ; l'anarchie a passé sur de grands peuples qui menacent de nous contaminer si nous sommes insensibles à ses menaces ; des fleuves de sang se sont écoulés ; les infirmités sont là qui nous restent, et la prophétie du grand

écrivain breton prévoyant la démocratie universelle est en pleine éclosion.

Mais cette démocratie, que sera-t-elle ? C'est ce que l'illustre poète n'a pu prédire en un temps où les rois et empereurs de la Haute Banque, du Pétrole et des Trusts n'avaient pour ainsi dire pas pris naissance.

Or, cette démocratie nouvelle qui devra fixer ses assises au sein de notre petit pays, ce sera notre rôle à nous, doyens de la démocratie, d'en dresser la formule. Serons-nous assez clairvoyants et assez équitables pour le comprendre ? Je crains un peu !

L. C.

La grande journée à Versailles

Samedi, à 9 h. du matin, la ville de Versailles s'anime, les trains et les tramways commencent à amener le public. Le château n'a reçu aucune décoration. Les édifices publics et les maisons particulières sont pavés de couleurs alliées. A 10 h., plusieurs régiments de cavalerie et d'infanterie prennent place, formant la haie sur le parcours que suivront les autos des plénipotentiaires. Les dragons armés de la lance assurent le service à l'intérieur du château. En ville, la circulation devient intense. Les trains continuent à amener les curieux qui s'amusent derrière les cordons de troupes.

A 2 h. les plénipotentiaires, à qui les honneurs sont rendus par la Garde républicaine à leur descente de voiture, viennent s'installer à leurs places dans la Galerie des Glaces. Les invités et les journalistes s'installent aux extrémités de la salle et séparés des plénipotentiaires par des gardes républicains.

M. Clemenceau arrive à 2 h. 30. Un programme-souvenir se trouve placé devant chaque plénipotentiaire. Il porte le texte suivant en français et en anglais : « Congrès de la paix à Versailles en 1919. Séance du 28 juin 1919. Signature de la paix entre les puissances alliées et associées et l'Allemagne. »

A 3 h., tous les plénipotentiaires étant présents, M. Martin, directeur du protocole, introduit les deux plénipotentiaires allemands accompagnés de leurs secrétaires. Il est 3 h. 08. MM. Muller et Bell sont extrêmement pâles. Ils inclinent légèrement la tête, puis s'assoient à leurs places.

Avant leur entrée, les gardes républicains avaient remis le sabre au fourreau.

Allocution de M. Clemenceau

M. Clemenceau qui préside, ayant M. Wilson à sa droite et M. Lloyd George à sa gau-

che, déclare la séance ouverte. Il prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

La séance est ouverte. Sur les conditions du traité de paix entre les puissances alliées et associées et l'empire allemand, l'accord a été fait, le texte est rédigé. Le président de la Conférence certifie par écrit que le texte qui va être signé est conforme au texte des exemplaires remis aux délégués allemands. Les signatures vont être données. Elles vaudront un engagement irrévocable qui fera accomplir et exécuter loyalement dans leur intégrité toutes les conditions qui ont été fixées. Dans ces conditions, j'ai l'honneur d'inviter les plénipotentiaires allemands à bien vouloir donner leurs signatures.

Les paroles de M. Clemenceau sont traduites en allemand par un interprète. Puis les cinq plénipotentiaires allemands viennent s'asseoir successivement devant la petite table centrale pour apposer leur signature.

Les délégations des puissances alliées et associées viennent ensuite.

Le *Temps* rappelle que cette journée historique représente un double anniversaire, dont l'un est encore vivant dans beaucoup de mémoires, celui même de l'assassinat à Sarajevo de l'archiduc héritier d'Autriche, François-Ferdinand, qui offrait à Guillaume II le prétexte rêvé de mettre le feu à l'Europe (28 juin 1914) ; l'autre, oublié ou inconnu du plus grand nombre, ce 28 juin 1870, où Bismarck, en quête du premier guet-apens contre la France, lança la candidature du prince Léopold de Hohenzollern au trône d'Espagne.

Il n'est pas besoin de commentaires pour dégager le lien qui rattache dans l'histoire ces trois dates plus ou moins espacées, mais qui illustrent, en l'encadrant, toute l'histoire de l'empire des Hohenzollern.

En Allemagne

Si ces détails nous disent ou nous laissent pressentir l'allégresse générale qui règne en France, il nous reste à démêler ce qui se passe en Allemagne et qui est beaucoup moins facile à analyser. On sait notamment que la question de Dantzig a maintenu un état d'hostilité à la frontière de la Prusse et de la nouvelle Pologne.

D'après un télégramme Wolff du 27 juin, jeudi soir on distribuait dans les rues de Berlin des manifestes représentant le général Hoffmann comme le seul homme capable de sauver l'Allemagne de la honte qui l'attend. C'est alors que le gouvernement finit par s'ébranler et le ministre de la Défense nationale ordonna de confisquer ces prospectus et d'arrêter ceux qui les distribuaient.

scrupules par trop invraisemblables, on les prie de se souvenir que cette époque barbare ne connaissait ni les chemins de fer, ni l'électricité, ni le parlementarisme. L'auteur, au besoin, prouverait par des documents irréfutables qu'il ne met pas en scène un personnage fabuleux.

M. de Bucilly, chose qui continuera de surprendre, n'écrivit pas dans les journaux pour démoir la magistrature qu'il venait de quitter, ni pour se mettre sur les rangs comme candidat de l'opposition. Il se drapa dans sa dignité, comme, autrefois, il se drapait dans sa toge. Il planta quelques arbres de plus et augmenta son intimité avec Horace. Il était, à vrai dire, consolé par la tendresse — toujours nuancée de respect — de la meilleure des femmes. Dix années, heureuses malgré tout, se passèrent. Le ménage restait sans enfants.

— De fait, on ne voit pas madame de Bucilly manquant de respect à son époux, remarquaient les gens caustiques.

Cette heureuse irrévérence eut lieu, toutefois. Sur la fin de l'automne de 1840, c'est-à-dire après onze ans de mariage, Dieu leur envoya un fils qui fut appelé Joseph, en dépit des résistances du parrain. Celui-ci n'était rien moins que le marquis de Chaulseuil, ancien page, qui rachetait par sa haute noblesse un manque absolu de dévotion. La « jeune mère » — elle avait trente-cinq ans — ne voulut pas entendre parler d'un prénom moins suggestif.

(A suivre.)

FEUILLETON DU CONFÉDÉRÉ

Reproduction autorisée aux journaux ayant un traité avec M. Calmann-Lévy, éditeur à Paris

Au Coin d'une Dot

par

LÉON DE TINSEAU

I

Les fonctions de Procureur du Roi, près le tribunal d'une grande ville de l'Est, venaient d'être confiées, lors des émeutes de 1830, au descendant unique de la vieille famille parlementaire des Bucilly. Les ambitions de ce jeune magistrat, jusqu'alors bien servies par sa carrière, consistaient à revêtir quelque jour la pourpre des Conseillers. Parfois peut-être, aux heures où le rêve franchit tous les obstacles, il s'était vu Président de Chambre. Mais il osait à peine hausser son imagination à une telle fortune. Un simple fauteuil à la Cour, c'était tout ce qu'il se permettait d'espérer ; puis la retraite, les loisirs du sage dans la petite gentilhom-

mière de Miserey, village fameux (dans la contrée) par ses crues incomparables ; enfin, le repos définitif dans le petit coin du cimetière où dormait, depuis bientôt deux cents ans, l'homme illustre de la famille : Codoère de Bucilly, secrétaire d'Etat de la cité libre et impériale, celui-là même dont le nom se trouve près de la signature de Louis XIV, sur l'acte par lequel Besançon déclare se soumettre au roi de France.

Telles étaient alors les vœux d'avenir d'un membre de la magistrature de province. Passer la fin de sa vie à rendre la justice en robe rouge, pour deux cent louis par an, voilà vers quel but suprême avaient tendu l'effort du jeune Bucilly, son travail, et ses honnêtes intrigues auprès de ses chefs directs. Il ne comptait ni sur la réclame d'un procès scandaleux, ni sur le coup d'épaule des politiciens, ni sur les campagnes de la presse. Incorruptible sans penser qu'on peut ne pas l'être, nul n'avait l'idée qu'il pût être corrompu. Le dire eût été un blasphème abhorré par tous, même par celui ou par ceux qu'il venait de condamner. A cette époque où certaines choses passaient encore pour respectables, rien n'était plus respecté que la magistrature. Dans cette vénération, elle trouvait une raison d'être et une récompense qui lui manquent aujourd'hui, ce qui est un des plus grands malheurs qui puissent arriver à un peuple.

Nul n'attachait plus de valeur à cette considération que M. de Bucilly ; nul n'en était plus entouré. Tout le monde le saluait, quelques-uns avec une

nuance de crainte, car sa sévérité dans les réquisitoires était proverbiale. Même aux inconnus, d'ailleurs, sa grande taille, sa longue figure austère, aux favoris coupés court, imposaient. Hors de son hôtel, on ne le voyait jamais autrement que grave. C'était seulement sous la charmille de sa maison de campagne qu'on l'entendait rire, à certains jours. Là, il pratiquait les deux talents dont il était fier : il taillait ses arbres quand il faisait beau, et traduisait Horace les jours de pluie. Non content de le traduire, il en multipliait les citations jusqu'à l'abus. C'était le seul défaut dont son pire ennemi pût lui faire le reproche. Les plus vénémeux des journalistes d'aujourd'hui auraient en vain fouillé sa vie pour y trouver une anecdote pouvant motiver l'attaque. Depuis son enfance, il n'avait jamais manqué de communier chaque mois. Enfin, s'il fallait en croire la rumeur publique, il avait jeûné au pain et à l'eau un jour d'exécution, la peine capitale ayant été prononcée sur sa demande.

Sa nomination comme chef de Parquet, mise dans la corbeille d'une jeune fille pauvre qu'il avait épousée au printemps de 1830, lui promettait la robe rouge avant sa cinquantième année, chose presque rare à cette époque. Mais, au renversement de Charles X, il n'hésita pas plus à donner sa démission qu'il n'eût hésité, en cas d'incendie, à déménager ses meubles dans la rue afin de les sauver. Pour sauver son honneur, il jugeait le sacrifice de sa carrière indispensable. S'il en est qui trouvent ces

Il mit enfin le général Hoffmann en disponibilité.

De plus, Berlin semble tour à tour le théâtre des liesses populaires qui n'ont cessé depuis l'armistice, des conspirations des chefs militaires qui souffrent de leur inutilité ou de leur effacement, et des révoltes de soldats. Une partie des troupes maintenues sur pied a exprimé le vœu de quitter Berlin. Si l'on ne fait pas droit à cette demande, il est à craindre que les troupes ne se libèrent elles-mêmes. La situation est grave.

Elle n'est pas beaucoup meilleure dans la plupart des grands centres, où l'on réclame à cor et à cris une baisse du prix de la vie et où la grève ne s'éteint d'un côté que pour éclater de l'autre. La grève des cheminots qui se prolonge à Berlin et dans différentes parties de l'Allemagne n'est pas de nature à faire baisser les prix.

Le sort de Guillaume II

Le *Corriere della Sera* est informé que le traité de paix stipule que, dans le terme d'un mois, l'Allemagne recevra communication d'une liste des personnes que l'Entente considère comme responsables de la guerre.

Le premier en liste serait l'ex-empereur, que l'Allemagne devrait livrer à la justice internationale.

La *Chicago Tribune* annonce que la délégation américaine ne participera pas à la rédaction de cette liste. MM. Wilson et Lansing se sont constamment opposés aux projets d'extradition et de poursuites de l'ex-empereur, d'abord parce qu'il n'y a pas un mécanisme légal pour ces poursuites, et en deuxième lieu parce qu'ils sont convaincus que ces poursuites créeraient autour de l'ex-souverain une auréole de martyr, qui serait toute à son bénéfice.

La Belgique n'est pas enthousiaste du projet et cela parce qu'elle est un pays monarchique.

La France, elle aussi, ne serait pas d'avis de demander l'extradition de Guillaume II. Seule l'Angleterre insiste, parce que M. Lloyd George a fait de cette punition une plateforme de la dernière campagne électorale.

Etant donné que la Belgique, la France et l'Amérique sont défavorables, la *Chicago Tribune* croit que la sanction pénale contre Guillaume n'aura pas de suite, car personne n'en réclamera l'exécution.

C'est peut-être préférable. Quel châtimeur conviendrait mieux au monstrueux fanfaron que le silence, l'exil, l'oubli et la démonstration que les destinées du monde se peuvent accomplir sans lui.

Chambres fédérales

Les Chambres ont enfin clôturé cette session de juin, qui n'a pas duré moins de quatre semaines.

Au Conseil national

La discussion sur le suffrage féminin reprise mercredi soir a été aussi intéressante qu'animée. M. de Dardel, conservateur neuchâtelois, s'est prononcé pour la réforme, tandis que MM. Bopp et Greulich l'ont combattue d'un point de vue tout différent ; le premier pour ne pas exposer la femme aux « ordures de la politique », le second en laissant pressentir des préoccupations d'opportunité. Ensuite, M. Wyrsch (Argovie) parlant au nom du groupe catholique, a déclaré que celui-ci ne s'opposerait pas à l'examen de la question, mais faisait de certaines réserves quant au souci de la dignité et du respect de la femme que menacerait inmanquablement sa participation à la politique active. L'entrée en matière est acceptée.

Jeudi matin le Conseil national a procédé au vote sur l'amnistie. Conformément à la proposition du Conseil fédéral et de la majorité de la commission, la demande d'amnistie a été repoussée par 139 voix contre 18. Douze socialistes, trois députés du groupe de politique sociale, deux radicaux indépendants (MM. Bertoni et Bossi) et M. Sigg, socialiste, de Genève ont voté pour l'amnistie.

La proposition Bertoni demandant l'annulation de toutes les peines concernant la privation des droits civiques a été repoussée par 114 voix contre 18, et le postulat Bossi qui voulait amnistier tous les condamnés militaires jugés depuis le 1er août 1914 a été repoussé par 115 voix contre 17.

Sur le projet réglementant les conditions du travail, l'adhésion à la décision du Conseil des Etats est décidée par 70 voix contre 49.

La commission proposant d'approuver les mesures proposées par le Conseil fédéral quant aux mesures contre le chômage, il est décidé d'adhérer aux décisions du Conseil des Etats.

Un postulat de la commission demandant des mesures pour combattre la pénurie de logements est adopté.

Dans la séance de relevée, le député catholique de Porrentruy, M. Daucourt, développe son interpellation sur les troubles de Zurich.

Il estime que les troubles révolutionnaires tendent à devenir périodiques et qu'il est nécessaire d'obtenir du Conseil fédéral des explications nettes. L'orateur dit qu'il existe un plan arrêté pour préparer la révolution sociale et que l'on a choisi pour cela la ville de Zurich « paradis des bolchéviks ».

Passant aux troubles récents de cette ville M. Daucourt montre que la glorification de Rosa Luxemburg ne fut que le prétexte de passer des discours aux actes. Après l'envoi de bombes, d'armes, de munitions, de microcubes, etc., au moyen de la valise diplomatique, l'Allemagne nous envoie le communisme. L'orateur critique le gouvernement cantonal qui n'a su ni prévenir ni maîtriser les troubles. Il rappelle l'attitude décidée du gouvernement de Genève qui a su empêcher des troubles lors de la manifestation au retour de Bertoni. L'interpellant demande que l'on se débarrasse, une bonne fois, des éléments suspects et malsains qui se sont glissés dans notre population.

Pour conclure aux explications qu'il apporte sur les origines des troubles dont il reporte la responsabilité au chef de la police de la ville, M. Bopp (Zurich) demande que le Conseil fédéral envoie à Zurich, cas échéant, un commissaire fédéral, et que l'on interdise la presse révolutionnaire qui fait tourner la tête aux braves gens. Nous ne devons pas poursuivre seulement les bolchévistes étrangers mais aussi certains agitateurs suisses.

M. Graber demande au Conseil fédéral de s'expliquer sur les origines des événements de Zurich qui sont toutes autres que le prétendent les bourgeois. Selon lui, le remède est dans les réformes sociales.

M. Ador, président de la Confédération, déclare qu'il appuie l'inauguration d'une politique vraiment sociale. C'est la guerre qui a provoqué le mécontentement des masses. Le Conseil fédéral reconnaît les difficultés que rencontre le gouvernement de Zurich où la majorité des habitants de la ville est amie du camp socialiste. Mais ce sont les autorités zuricoises qui sont responsables des événements et non pas le Conseil fédéral ; celui-ci a toujours rempli son devoir envers le canton et a maintenu à Zurich pendant sept mois des troupes fédérales d'occupation ; ce qui a causé une dépense de plus de dix millions.

M. Maillefer, dont M. Graber a qualifié l'exposé historique de diffamatoire, dit que ses citations étaient empruntées à des journaux socialistes. Le député neuchâtelois s'étant étonné en outre que le gouvernement fribourgeois ait fait distribuer aux troupes un discours que M. Musy avait prononcé, ce dernier déclare qu'à son discours en étaient joints d'autres, et que c'était une réplique à la propagande socialiste faite dans l'armée.

M. Graber reproche encore au gouvernement de Fribourg de s'être mis et d'avoir mis l'armée au service d'un parti politique.

A propos de l'augmentation de la solde de certaines troupes, M. Decoppet déclare que le Conseil fédéral envisage la fourniture de souliers et de boîtes à bon marché aux soldats.

Le Conseil adopte le renouvellement de la perception de l'impôt sur les bénéfices de guerre. Puis il discute l'arrêté concernant le relèvement des prestations de l'assurance militaire.

M. Decoppet déclare que le versement aura un effet rétroactif de 200 fr. pour chaque décès depuis 1914. Il a étudié aussi l'augmentation du supplément de renchérissement pour les pensionnés.

La session a été close par la discussion sur l'interpellation de M. Gelpke, demandant au Conseil fédéral pour quelles raisons il avait refusé une audience à la délégation du Vorarlberg, sur la question de l'admission de ce pays comme Etat confédéré. L'orateur estime qu'il y a lieu d'envisager favorablement la question. « Le Vorarlberg, dit-il, fait au fond déjà partie de notre pays aux points de vue géographique et ethnographique. »

M. Calonder répond que le Conseil fédéral n'est pas en mesure de donner maintenant des explications sur l'attitude à prendre dans cette question. Il a répondu aux délégués que la question serait examinée à condition qu'une forte majorité du peuple du Vorarlberg se prononce en faveur du projet. Peu après, le gouvernement du Vorarlberg nous a informé que le 80 % des citoyens s'étaient prononcés pour l'adjonction à la Suisse. Nous devons rester extrêmement prudents dans notre politique et nous devons faire la lumière complète au point de vue international.

Au Conseil des Etats

Interpellé par M. Usteri (Zurich), sur les permis d'entrée trop facilement accordés aux étrangers par ses représentants à l'extérieur, le Conseil fédéral répond par l'organe de M. Ador. Le Président de la Confédération expose notamment que le Conseil fédéral se préoccupe de protéger le pays contre l'invasion d'indésirables.

Les cantons ont été autorisés à les expulser et sont suffisamment armés pour se défendre

contre les éléments abusant de notre hospitalité. Pour répondre aux besoins, on a institué un bureau central des étrangers et on a cru devoir centraliser le visa des passeports, à Berne. Cette méthode a des inconvénients ; de nombreuses erreurs ont été commises par le bureau central de la police des étrangers et cela a donné lieu à de nombreuses réclamations.

Nous ne donnons les autorisations de séjour que pour deux mois, dit l'orateur. Dans l'intervalle, les polices cantonales ont suffisamment le temps de voir si les étrangers en séjour sont indésirables. Le Conseil fédéral a cherché à se tenir dans de justes limites et il maintient toutes les mesures nécessaires à notre sauvegarde. L'hôtellerie représente des intérêts considérables que nous ne pouvons pas ignorer.

M. Kunz (Berne), auteur d'une motion favorable à l'industrie des hôtels, demande la discussion immédiate, qui est adoptée à l'unanimité.

Le débat se termine par l'acceptation unanime de la proposition Baumann, suivant laquelle les porteurs de permis devront quitter notre pays après les deux mois de délai prescrits au permis.

M. Ador déclare encore que des instructions seront envoyées aux légations et aux consulats.

Dans la règle, les autorisations accordées seront communiquées à l'office central et aux cantons.

La proposition d'adhérer au National sur les conditions du travail, l'a emporté par 16 voix contre 9.

Le Conseil prend acte du projet d'emprunt de 30 à 40 millions de dollars par le Conseil fédéral aux Etats-Unis. Il se range à l'avis de M. Fazy qui trouve singulier la procédure insolite du Conseil fédéral. La commission et le conseil ne permettent pas que cet emprunt puisse servir de précédent et espèrent qu'à l'avenir les Chambres seront nanties à temps des intentions et projets financiers semblables.

Au sujet de l'amnistie, la proposition de la Commission tendant à écarter la demande est adoptée par 32 voix sans opposition.

Le Conseil a terminé sa session en constituant la Commission pour le Pacte de la Société des nations où siègeront notamment MM. Fazy, de Meuron (Neuchâtel), de Montenach, Ribordy, Simon et Soldini.

Qui est le mandarin ?

Intitulé *Le Sabot*, l'article de fond du *Nouvelliste* du 26 juin est une exécution en règle de ce malencontreux referendum obligatoire cantonal dont nous sommes dotés depuis douze ans. Ch. St-Maurice déplore que nos constituants et législateurs d'alors ne se soient pas contentés du referendum facultatif. Nous sommes de son avis. Il est pour le moins singulier de retrouver dans la même Constitution, d'un côté : referendum obligatoire, et de l'autre : initiative populaire avec ce chiffre énorme de 6000 signatures requises, qui en rend l'application illusoire. Du moment qu'on doit réviser prochainement la Constitution en plusieurs points, ne pourrait-on pas y introduire ces dispositions-ci : referendum facultatif moyennant un millier de signatures au plus et initiative demandée par 1500 électeurs au minimum ?

Mais voici un passage intéressant de l'article du *Nouvelliste* :

... Une initiative allait être lancée pour imposer le referendum facultatif.

Se sentant chanceler et vaciller, un ancien mandarin du gouvernement résolut alors de mettre les bouchées doubles.

Ah ! vous voulez de la démocratie, on vous en fournira jusque là, et le referendum je l'établirai obligatoire. Ce sera la baignoire dans laquelle votre politique lavera sa souillure originelle.

Et les députés, qui ont la mémoire courte et qui craignent la cravache du maître, se gardèrent bien de protester...

Quel est le mandarin à l'endroit duquel Ch. St-Maurice exhale son amerume ? De par une récente indiscretion parlementaire de M. Alexandre Seiler, ce personnage à l'influence malencontreuse ne serait autre qu'un des grands amis du journaliste aigaunois : M. le conseiller national R. Evéquoz, quand même il n'était pas du gouvernement.

Le Sphinx rouge.

Bex. — De grandes et belles affiches artistiques placardées sur nos murs annoncent pour samedi et dimanche prochains, 5 et 6 juillet, les fêtes du cinquantenaire des sociétés locales de Bex, l'orchestre et la fanfare.

D'après les « on dit », les Bellerains organisent leur affaire d'une façon féérique et ces fêtes promettent un franc succès.

De nombreuses sociétés amies sont invitées, parmi lesquelles on nous cite l'« Union instrumentale de Lausanne » et plusieurs grandes sociétés chorales du canton de Vaud.

Un concert grandiose aura lieu au temple. Nos bons amis de Bex ont été assez aimables pour inviter l'« Harmonie de Monthey », qui fonctionnera comme musique d'honneur.

Après le scrutin

Nous avons voulu connaître les résultats complets de la votation du 22 juin avant de nous livrer aux réflexions suivantes :

Félicitons-nous d'abord du succès relativement superbe — étant données notre mentalité et les conditions spéciales du milieu ambiant — de la plus importante des trois questions soumises au souverain. L'Ecole d'agriculture est maintenant sous toit. Les deux districts montagnards d'Hérens et d'Entremont ont été les seuls à fournir une majorité négative contre la loi. Les contrées d'élevage et d'industrie laitière sentent moins l'urgence nécessaire de l'enseignement agricole que les régions de culture intensive. Et puis, disons-le sans ambages, l'esprit de routine a dû jouer un rôle prépondérant chez les électeurs de ces vallées conservatrices. L'opposition systématique à laquelle on a dressé de longue date nos concitoyens contre tout ce qui vient de Berne indistinctement est une arme qui se retourne parfois contre les meneurs qui l'ont affilée. On a vu dans nos villages de ces farouches protestataires qui votent invariablement *non* et qui ont rejeté même le *Beutezug* et confondu parfois en fait de marchandise politique la provenance séduisante et la marque fédérale !

Sans l'appui des communes radicales, les nouveaux traitements des instituteurs étaient flambés ! Ils ne passent péniblement qu'avec quelques centaines de voix de majorité. Tous les districts du Haut-Valais, excepté Brigue, mais en plus les mêmes districts du Bas cités ci-dessus, en tout sept sur quatorze, donnent des majorités rejetantes. De grandes communes de la montagne, pépinières d'instituteurs pourtant — nul n'est prophète en son pays ! — se prononcent résolument contre eux, tandis que dans le Bas-Valais, citadins et campagnards de la plaine, dans lesquels les éléments radicaux sont généralement prépondérants, ont reconnu la légitimité des revendications économiques du corps enseignant. Puisse ce dernier tenir en retour un peu mieux compte que par le passé du civisme et de la largeur de vue des libéraux, qui n'ont pas profité de l'occasion qui s'offrait à eux d'exercer de faciles représailles à l'égard de cette catégorie de citoyens qui ont trop souvent abusé de leur situation officielle pour faire de la propagande conservatrice.

Si en général on est peu favorable à la montagne à augmenter le traitement des ressortissants qui embrassent la carrière de l'enseignement, c'est que là-haut l'instituteur est considéré déjà comme un privilégié gagnant ses salaires durant la saison morte où tout travail productif chôme autour de lui. Et puis le régent joint à son école toutes sortes de branches accessoires qu'il est ordinairement seul à pouvoir remplir dans les petites communes. Passe encore quand ce n'est pas l'enseignement lui-même qui devient l'accessoire !

Mieux rémunéré, l'éducateur de la jeunesse se doit de se consacrer tout entier à sa noble vocation.

Avant de passer à un autre chapitre, permettez une protestation contre une saugrenue correspondance insérée dans le *Nouvelliste* de samedi, reprochant à une petite commune radicale, qu'elle ne nomme pas directement, son trop grand nombre de suffrages négatifs. Que l'organe conservateur porte son balai dans les communes conservatrices qui viennent de se montrer si peu reconnaissantes envers leurs dévoués serviteurs, les maîtres d'école !

Il n'y a pas lieu, nous semble-t-il, de trop se chagriner du refus catégorique de porter le prix du sel à 35 ct. C'est une imposition indirecte de près de 200.000 fr. qui est ravie à l'Etat et, par contre, une rubrique qui ira s'inscrire en déficit, à moins qu'on la raye tout simplement par l'abandon de la régale, comme on l'a laissé entrevoir. Ce n'est point notre vœu. L'Etat doit maintenir la régale des sels, même avec perte momentanée. En ce faisant, ce serait un secours qu'il rendrait aux petits paysans et éleveurs de la montagne, classe qu'on doit surtout protéger au moment où elle va au-devant d'une crise fatale, résultante des mauvaises années sèches que nous traversons et qui affectera beaucoup moins le paysan de la plaine.

A quelque chose malheur est bon, dirons-nous, si ce vote négatif devait contribuer à accélérer la réforme fiscale cantonale par l'introduction de deux postulats essentiels revendiqués depuis longtemps : l'impôt progressif et l'inventaire obligatoire au décès, afin de traquer de grosses fortunes qui se dérobent au fisc. Il y aurait là, ou nous nous trompons fort, de quoi combler le vide produit par le prix de vente plus ou moins déficitaire du sel et d'autres trous béants !

Rôles renversés : le district de Martigny qui constitue la pierre d'angle de l'opposition est le seul à accepter les trois projets, tandis que les districts conservateurs d'Hérens et d'Entremont se montrent intraitables sur toute la ligne !

On n'est jamais trahi que par les siens.

J. L.

Juges-Instructeurs. — Le Tribunal cantonal vient de nommer les juges-instructeurs et leurs suppléants. En voici la liste :
Conches. — Juge-instructeur, M. Franz de Edmatten, Münster. Suppléant, M. Clemenz Beckly, Fiesch.
Moerel. — Juge-instructeur, M. A. de Sépibus, Moerel. Suppléant, M. Ferd. Imesch, Moerel.
Brigue. — Juge-instructeur, M. Elie Perrig, Brigue. Suppléant, M. Peter Tschieder, Brigue.
Viège. — Juge-instructeur, M. F. Burgener, Viège. Suppléant, M. Jules Weissen, Viège.
Barogne. — Juge-instructeur, M. L. Mengis, Barogne. Suppléant, M. H. Schröter, Viège.
Loèche. — Juge-instructeur, M. R. Loretan, Loèche. Suppléant, M. R. Varonier, Varone.
Sierre. — Juge-instructeur, M. M. Germain, Granges. 1^{er} suppléant, M. P. Devanthery, Sierre. 2^{me} suppléant, M. F. Borgeat, Chervin.
Châbles. — Juge-instructeur, M. Jean Rieder, Châbles. Suppléant, M. Joseph Kuntschen, Châbles.
Sion. — Juge-instructeur, M. Alph. Sidler, Sion. 1^{er} suppléant, M. Henri de Lavallaz, Sion. 2^{me} suppléant, M. J. Calpini, Sion.
Conthey. — Juge-instructeur, M. Raphaël Viquoz, Conthey. Suppléant, M. Abel Delloye, Ardon.
Martigny. — Juge-instructeur, M. Louis Troillet, Martigny. 1^{er} suppléant, M. Maurice Gross, Martigny-Ville. 2^{me} suppléant, M. U. Richard, Leytron.
Entremont. — Juge-instructeur, M. Cyrille Aris, Bagnes. 1^{er} suppléant, M. Cyrille Gard, Bagnes. 2^{me} suppléant, M. Julien Thétaz, Entremont.
St-Maurice. — Juge-instructeur, M. César Gross, St-Maurice. Suppléant, M. Charles de Terra, St-Maurice.
Monthey. — Juge-instructeur, M. Erasme Courten, Monthey. 1^{er} suppléant, M. Vital Cornut, à Vouvy. 2^{me} suppléant, M. Carraux, Monthey.

Maurice Morand, chef de gare. — La semaine dernière a été enseveli à Sion, à l'âge de 81 ans, à la suite d'un coup d'apoplexie foudroyante, M. Maurice Morand, ancien chef de gare.
 Né en 1838 à Brusson, Morand avait, comme beaucoup de Bagnards de sa volée, débuté dans la vie active par l'enseignement. En ces temps où l'Ecole normale d'était qu'un mythe, la Grande Ecole de Bagnes, dirigée comme elle le fut rarement depuis, était la vraie pépinière de l'enseignement. Malheureusement, pas plus qu'aujourd'hui, cette carrière n'avait le pouvoir de retenir à elles les recrues tant peu débrouillardes. Dès 1859, le service des chemins de fer écrivait la plupart de nos régents. Maurice Morand fut de ceux-là. Nous nous souvenons de l'avoir vu pour la première fois à la gare de Martigny, puis beaucoup plus tard dans les bureaux de la Direction de la Suisse occidentale à Lausanne. Plus tard encore, chef de gare à Monthey, il fut appelé à St-Maurice pour remplacer M. Moret, et de là à Brigue au moment du développement de ces deux grandes stations. M. Morand était un fonctionnaire ponctuel, judicieux, d'un caractère égal qui lui permettait de tout juger avec une juste mesure et d'être en même temps poli et bienveillant avec le public et avec ses subordonnés.
 Retraité depuis 1899, il s'était fixé à Sion et passait ses étés à Brusson, où il avait restauré une demeure de famille à l'extrémité supérieure du village.
 Nos confrères conservateurs ont beaucoup parlé de sa piété. Ceci ne retranche rien à la considération qu'il nous inspirait, car de par ses origines, sa nature et son tempérament, Maurice Morand était un esprit essentiellement libéral, et cette piété était si discrète qu'après l'avoir rencontré aux diverses étapes de sa vie, nous avons appris depuis cinq à six ans seulement en le croisant sur le chemin de Brusson, qu'il avait coutume de descendre chaque jour à la messe, ce qui lui était permis par les loisirs de la retraite.
 C'est assez dire que cette manière de pratiquer le culte n'offense personne et qu'elle fait plutôt honneur à la modestie et à la haute tolérance du défunt. Nous sommes assurés que ses anciens subordonnés, qu'ils fussent protestants ou catholiques, approuveront ces remarques. Puissent tous ceux qui l'exaltent pour cet unique motif, songer à l'imiter dans ses autres mérites.
C.

Course de la Société Valaisanne de Sous-Officiers. — Les officiers, sous-officiers et appointés désireux de participer à la course des sous-officiers les 5-6-7 juillet prochaine et qui n'ont pas encore adressé leurs adhésions au Comité de la Société sont priés de les faire parvenir de suite afin que les cartes de légitimation pour la réduction du tarif de transport puissent leur être envoyées à temps.
Prix des miels. — On nous écrit de partout que la récolte est pour ainsi dire nulle, sauf dans la Broye, qui se classe la première, avec une récolte moyenne. Dans sa dernière assemblée, le comité de la Société d'apiculture a fixé les mêmes prix que l'an dernier, soit 6 fr. par 100 kg. et 6 fr. 50 à 7 fr. au détail.
 R. HEYRAUD, président

Journée cantonale de gymnastique à Vernayaz

Favorisée par le temps, la réunion de nos gymnastes a fort bien réussi. Samedi après-midi, après l'arrivée, M. César Fournier, président du comité d'organisation, prononça le discours de bienvenue. Dimanche, au milieu d'une grande animation, la journée se déroula conformément au programme. Au banquet officiel, plusieurs discours furent prononcés, entr'autres par M. Marc Morand, vice-président de Vernayaz et par M. le préfet et colonel Dr de Cocatrix.
 A 6 h. 30, la distribution des prix clôtura la fête officielle. Voici la liste :

Concours de sections
Couronnes de laurier

1. Brigue	points	142.098
2. Vernayaz		141.782
3. Sierre A		140.892
4. Saxon A		140.275
5. Monthey		140.230
6. Viège		140.053
7. Sion		137.402
8. Martigny-Ville		137.296

Couronnes de chêne

9. Chippis		133.988
10. Saxon B		130.845
11. Sierre B		129.387
12. Val d'Illyez		128.107

Concours individuels
Artistiques
Couronnés

1. Widler Albert, Brigue. 2. Kocher Fritz, Vernayaz. 3. Hofer Fritz, Brigue. 4. Richi Ernest, Brigue. 5. Buelmann Karl, Viège. 6. Antonioli Séraphin, Sion. 7. Ruegg Jakob, Vernayaz. 8. Herzog Robert, Saxon. 8. Renaud Marc, Monthey. 9. Frey Jakob, Viège. 9. Orler Richard, Brigue.

Prix

10. Morgenthaler Oscar, Monthey. 11. Horward Joseph, Brigue. 12. Caldeleri Henri, Sierre. 13. Jordan Gustave, Saxon. 14. Théoduloz Gaston, Saxon. 15. König Erwin, Monthey. 15. Junod Gustave, Martigny. 16. Mischler Adolphe, Viège. 16. Kuabenhans Hans, Viège. 17. Eisenkeil Jacob, Brigue. 18. Guetli Emile, Viège. 19. Gay-Balmaz Sylvain, Vernayaz. 20. Etienne Edmond, Vernayaz.

Nationaux
Couronnés

1. Kocher Fritz, Vernayaz. 2. Kocher Albert, Vernayaz. 3. Pfeffler Ch., Brigue. 4. Fuchs Adolphe, Val d'Illyez. 5. Charles Henri, Martigny. 6. Troillet Cyrille, Martigny.

Prix

7. Junod Gustave, Martigny. 8. Fama Ch., Saxon. 9. Jegerlehner Fritz, Sierre. 10. Duchoud Luc, Saxon. 11. Possa Ernest, Brigue. 12. Diriwächter Jean, Vernayaz. 13. Rebord Oscar, Sion. 14. Decoppet Louis, Martigny. 15. Indermauer Auguste, Vernayaz. 16. Morgenthaler, Monthey. 17. Kunz Jules, Martigny. 18. Zurbruggen Robert, Viège. 19. Claret Jules, Martigny. 20. Morand Georges, Martigny.

Populaires
Diplômés

1. Zoppi Hans, Brigue. 2. Burgener Léon, Sierre. 3. Fauth Robert, Sierre. 3. Goldi Edgard, Sion. 4. Bieri Villy, Sierre.

Prix

5. Antenen Fritz, Martigny. 6. Hofer Otto, Brigue. 7. Denler Wilhelm, Brigue, et Machoud Alfred, Martigny. 8. Cretton Fernand, Sierre. 9. Poggio François, Martigny. 10. Monnet Olivier, Saxon, et Lerjen Candide, Viège. 11. Haug Fritz, Viège. 12. Coppex Fernand, Monthey, et Knöpfel Albert, Chippis. 13. Pignat A., Martigny. 14. Lauber Joseph et Studer Alfred, Viège. 15. Décaillet Marcel, Vernayaz, Bozzola Amédée, Monthey, Hunziker Walter et Franscini Albert, Martigny. 16. Jacquier Paul, Vernayaz, Delachaux Louis, Val d'Illyez, Viotti Marcel et Salmoni Jean, Viège. 17. Huber Charles, Vernayaz et Thomann Fritz, Viège. 18. Léonard Gottfried, Chippis. 19. Lauber Alfred et Wyer Karl, Viège, Manini Antoine, Saxon. 20. Lattion Etienne, Saxon.

Sion. — Le public est rendu attentif à l'arrêté du Conseil Fédéral du 23 mai 1919 paru dans le Bulletin officiel du 20 juin courant tendant à favoriser la construction de la transformation de bâtiments.
 A teneur de cet arrêté, la Confédération accorde des subsides de 5 à 15% pour les nouvelles constructions ou la transformation de bâtiments existants.
 En outre, elle consent, dans certains cas et à des conditions déterminées, des prêts sur gage immobilier du montant de 30% du coût total de la construction et cela au taux de 4%.
 D'autre part il est prévu le concours financier du Canton et de la Commune.
 Les personnes qui voudraient se mettre au bénéfice de ces dispositions sont invitées à s'annoncer au Bureau Communal jusqu'au 5 juillet 1919 en donnant des renseignements détaillés au sujet du but, du genre, du coût approximatif, etc. des constructions ou transformations projetées.
 Des renseignements complémentaires peuvent être demandés au Bureau Communal.

La construction du deuxième tunnel du Simplon. — Ces jours derniers ont eu lieu à Berne des pourparlers au sujet de la reprise des travaux dans le deuxième tunnel du Simplon. En considération de la situation tendue de notre marché du travail, il y a lieu d'espérer que les efforts entrepris dans ce but par M. l'ingénieur Rothpletz, directeur de l'office fédéral du chômage, seront couronnés de succès. L'Italie serait favorable à la reprise des travaux.

EN SUISSE

Plus de cours de répétition en 1920 ?
 M. Keller (Argovie) a annoncé récemment du Conseil des Etats que les hommes ayant fourni un service actif d'une certaine durée n'auront pas à faire d'école de répétition encore durant l'année prochaine. Quant aux écoles de recrues et aux écoles de cadres, elles auraient lieu dans les limites habituelles. — Nous apprenons qu'effectivement les autorités compétentes auraient en vue l'introduction des mesures en question, toutefois une décision à ce sujet ne sera prise que dans quelques jours.

Livraison du beurre
 L'Office fédéral de l'alimentation vient de prendre une nouvelle disposition au sujet du rationnement du beurre qui entre en vigueur le 1^{er} juillet. A teneur de cette décision, le contrôle de la carte de beurre au moment du passage de la frontière est supprimé. Les voyageurs arrivant en Suisse ont à s'adresser aux offices de leurs communes de séjour pour l'obtention des cartes de beurre. La nouvelle décision supprime également la défense de consommation de beurre dans les hôtels, restaurants, etc. Le rationnement demeure encore en vigueur.

GENÈVE
A la mémoire d'Adrien Lachenal
 Une émouvante cérémonie a eu lieu samedi au cimetière de Plainpalais, devant la tombe d'Adrien Lachenal. Au nom du parti radical, M. J. Bourquin, président du comité central a déposé une couronne sur la tombe de celui qui nous quitta, il y a juste une année.
 Il prononça ensuite un discours que suivirent ceux de notre confrère M. Tony Roche, rédacteur en chef du Genevois au nom de ce journal, de M. John Rochaix, conseiller national et de M. Alexandre Moriaud, au nom des députés radicaux au Grand Conseil genevois.

NEUCHÂTEL
Le vote féminin repoussé
 Le vote féminin a été rejeté par 12017 voix contre 5346. Toutes les communes ont émis un vote négatif.

FRIBOURG
Mort tragique d'un faucheur
 Mercredi matin, M. Félix Ueberhart, de Pfaffenholz (Singine), 29 ans, se rendant aux champs à bicyclette avec une faux sur l'épaule, heurta une pierre et fit une chute; la faux lui occasionna une profonde entaille au bras et à la poitrine. Quand un peu plus tard un camarade découvrit le blessé gisant dans son sang, l'hémorragie était si avancée que le malheureux mourut une demi-heure après son arrivée à la maison.

Notre feuilleton
 Nous commençons aujourd'hui la publication d'un roman de Léon de Tinseau
Au Coin d'une Dot
 Nos lectrices auront le plus grand plaisir à le suivre car les personnages sont finement observés et l'intrigue les passionnera.

Informations officielles valaisannes
 Le Conseil d'Etat publie dans le numéro de vendredi 27 juin du Bulletin officiel :
 L'arrêté concernant l'assistance en cas de chômage des employés.
 L'arrêté concernant l'approvisionnement du canton en fourrage.
 L'ordonnance du Conseil fédéral concernant la possession, la garde et le trafic d'explosifs.

MARTIGNY
La fumée des usines
 Les propriétaires qui désirent réclamer au sujet des dommages causés par les usines des Vorziens sont invités à signer une convention, laquelle est déposée au Magasin Sauthier-Cropt. Dernier délai samedi 5 juillet.
Groupe de Martigny du Club Alpin
 Réunion du groupe vendredi 4 juillet, à 8 h. 1/2 du soir, à l'Hôtel Kluser & Poste. Ordre du jour : Course officielle des 5 et 6 juillet, à Barberine.
Ravitaillement
 Les tickets de sucre et cartes de fromage pour le mois de juillet seront délivrés vendredi le 4, le matin pour les lettres A à M inclus et de N à Z l'après-midi.

Parti Ouvrier de Martigny

Assemblée générale
 Les membres du Parti ouvrier de Martigny sont convoqués en assemblée pour jeudi 3 juillet, à 8 h. 1/2 du soir au local (salle du café de l'Harmonie).
 Le Comité.

Docteur H. Veuthey, Martigny
 Maladie des oreilles, du nez et de la gorge
de retour

A vendre 15 m³ environ de bois de mélèze
 abattus dans une forêt vers l'Oratoire, à Chemin-Dessous s. Martigny. Adresser les offres à Lucien Tornay, à Martigny-Bourg, pour le 10 juillet 1919.

Société Romande d'Electricité
AVIS
 Les abonnés de la Société sont informés qu'à partir du 1^{er} juillet, le prix des lampes métalliques de 10 à 50 bougies est abaissé à Fr. 1.60 la pièce.
 Les bonifications et conditions de vente sont maintenues comme par le passé.
 La Direction.

Maladies des Voies Urinaires
 Voici une attestation dont l'authenticité est certifiée par M. Schnepff, huissier à Genève et enregistrée par lui le 3 juin 1919. M. ... écrit : « Vous voudrez bien m'envoyer encore une boîte de Gonocidine, car je crois que, enfin, j'ai trouvé un remède efficace pour traiter la blennorrhagie. »
 Ceci est une des nombreuses attestations concernant la « Gonocidine » (nom déposé), capsules balsamiques d'une efficacité absolue contre la blennorrhagie chronique et aiguë, cystite et prostatite. Supprime radicalement le rétrécissement du canal. Prix de la boîte 6 fr. Les 3 boîtes 17 fr. 50.
 Seul dépôt :
H. Nalban, Pharmacien, Case Stand, Genève
 Demandez brochure explicative.

Voulez-vous
 avoir beaucoup d'œufs et réussir en élevage
servez notre



à vos volailles.
 Il est basé sur la pratique et donne des résultats surprenants
 100 kg. 70 fr. 50 kg. 35 fr.
 25 kg. 18 fr. 10 kg. 8 fr.
Parc avicole - Sion
 Le plus important établissement de ce genre en Suisse.

A vendre
4 couples de lapins
 de 3 1/2 mois
 S'adresser au porteur de la « Suisse », à Martigny.

Pressoir est demandé
 un hydraulique ou autre pouvant être actionné par moteur.
 Faire offre avec détails à M. Alfred Turin, Goumoëns-la-Ville (Vaud).

On cherche
une personne
 de toute moralité sachant faire la cuisine et tenir le ménage.
 Adresser les offres à M. J. DUPONT, à Bex.

La cueillette des Cerises à confitures
a commencé
 Se recommander.
 Louis Vouilloz, Martigny.

A vendre d'occasion
un char-voiture
 à ressorts, avec capote, 2 coussins en crin animal, 2 bancs et 1 falot. Le tout à l'état de neuf.
 S'adresser au « Confédéré ».

On demande
bonne à tout faire
 sachant cuisiner, pour un ménage soigné. Bon gage.
 Entrée de suite.
 S'adresser au « Confédéré ».

A vendre
 quelques bonnes
juments de trait
 et à 2 mains. On fait échange.
 S'adresser à Alessio, Martigny-Ville.

A vendre
du foin sur plante
 S'adresser à Alfred Aubert, Martigny.

A vendre
bon cheval de trait
 âgé de 8 ans. Bonne renommée.
 S'adresser au « Confédéré ».

A vendre
tuteurs d'arbres
 S'adresser à Jules Boisset, Bovernier.

Automobilistes !
A vendre
une torpédo
 Etat de neuf, 4 places, 12 HP.
 Même adresse
un char à pont
 à 6 ressorts.
 S'adresser au « Confédéré ».

Agriculteurs !
 Faites un essai avec notre
„PORGINA“
 Aliment complet pour porcs et vous serez surpris du résultat.

Moulin agricole
 Prix
 100 kg. 70 fr.
 50 » 35 »
 25 » 18 »
 10 » 8 »
 Envoi partout.
 S'adresser aux dépôts ou à notre fabrique.
Moulin agricole - Sion

Pour Paris
Femme de chambre et bonne cuisinière
 sont demandées.
 Adresser offres et références au concierge de Val-Mont, s. Territet.

A louer
Chambre meublée
 bien située.
 S'adresser au Dr Coquoz, Martigny, avenue de la Gare.

Un bon pâtissier
 d'un certain âge, connaissant un peu de boulangerie, est demandé pour entrer le 10 juillet.
 S'adresser à Epiney, boulangerie-pâtisserie, Chippis.

A vendre
une belle jument
 taille moyenne, extra pour le trait, la selle et la course.
 S'adresser chez Cottagnoud, négociant, Vétroz. Téléphone 19.
DAMES
 Conseils discrets par case Dara 6303, Rhône, Genève.

l'Harmonie municipale, dans les vastes dépendances de l'Hôtel Clerc, à Martigny.

Demandez à votre épiciers
LE THE CEYLAN

„STANDARD“

Véritable
mélange anglais

BOCAUX à CONSERVES

Les meilleures marques — Couvercle, caoutchouc, fermeture hermétique

1/2 l.	1 l.	1 1/2 l.	2 l.
1.95	2.45	2.75	2.90

Caoutchouc pour bocaux 25 ct. la pièce

JATTES à GELÉE

N° 1	2	3
0.30	0.40	0.50

POTS à CONFITURES en terre brune

1/4 l.	1/2 l.	3/4 l.	1 l.	1 1/2 l.	2 l.	2 1/2 l.
0.30	0.40	0.45	0.60	0.80	1.10	1.50

TOUPINES en grès et terre brune

de 1 1/2 à 25 litres

Visitez les Magasins

Ville de Paris, Martigny-Ville

Les meilleur marché du canton et environs

Union de Banques Suisses

2, Place St-François — LAUSANNE — 2, Place St-François

Capital et Réserves : 75.000.000

Nous recevons des fonds en dépôt aux meilleures conditions en compte courant à vue, 1 mois ou plus de préavis.

Certificats de Dépôts

nominatifs ou au porteur avec coupons annuels ou semestriels

à 1 an intérêt **4 3/4 %**
de 2 à 5 ans „ **5 1/4 %**

Carnets de dépôts 4 1/4 %

Achat et vente de titres - Gestion de fortunes - Escompte d'effets de commerce - Change de monnaie et billets étrangers.

Prochain tirage : 21 juillet

Dans les dix premières années, chaque titre dont la série sort aux tirages est remboursable à fr. 100.— au minimum. L'acquisition d'une série complète de titres (10 obligations) est par conséquent avantageuse.

ÉMISSION

d'Obligations à primes 4 % de Fr. 50.—

de la

Société de crédit hypothécaire

Siège social : Zurich

Le prix de souscription est fixé à **Fr. 50.—** plus le timbre fédéral de Fr. 1.50, soit **Fr. 51.50 par obligation.**

La libération s'effectue :

a) **au comptant**, contre versement de **Fr. 51.50** par obligation, plus intérêts courus à raison de 50 centimes par trimestre à partir du 5 juillet 1919.

b) **par versements échelonnés**, comme suit :

Fr. 21.50 par obligation à la souscription
» 10.— „ „ au cours du 2^e mois
» 10.— „ „ „ „ 4^e „
» 10.— „ „ „ „ 6^e „

à dater de la souscription.

Les titres sont munis de coupons de **Fr. 2.—** à l'échéance du **5 juillet** de chaque année. Ils sont remboursables au minimum à **Fr. 50.—** et participent en outre chaque année au tirage des primes suivantes :

1 à Fr. 50.000.—	3 à Fr. 2500.—
1 „ „ 30.000.—	20 „ „ 1000.—
1 „ „ 20.000.—	45 „ „ 500.—
2 „ „ 5.000.—	20 „ „ 250.—
	457 „ „ 100.—

6 tirages par an

soit : 3 tirages des séries et 3 tirages des numéros

Comme placement d'épargne par excellence, ces obligations se recommandent tout spécialement, attendu qu'elles réunissent deux avantages essentiels, qui sont : le rendement, par un intérêt de 4 % ; la chance, par des tirages successifs et renouvelés avec de beaux lots.

Les banques ci-dessous reçoivent les souscriptions et tiennent à disposition, gratuitement, les prospectus de cette émission.

DOMICILES DE SOUSCRIPTION :

Aarau	Spar-, Leih- und Dombank	Genève	Comptoir Général de Valeurs à Lots
Adelboden	Ersparnkasse Adelboden	Grosswangen	Hilfskassa in Grosswangen
Aubonne	Etude Edm. Merminod, notaire	Lausanne	Banque C. Monnerich
Bâle	Bankgeschäft Hermann Weiss	„	Banque Steiner & Cie
„	Wechselstube Mopper-Roth	„	A. Rogamey & Cie, banquiers
Berne	M. Aulinger, Bank für Prämienobligationen	„	Scheidegger & Dethliollaz, banque
„	Schweiz. Vereinsbank	Lucerne	Peyer & Bachmann, Schweiz. Los- und Prämien-Obligationenbank
„	Unionbank A.-G. Montbijoustr. 15	„	Prämien-Obligationenbank
Fribourg	Banque d'Epargne et de Prêts, Goeldin	Monthey	Banque Commerciale Valaisanne
„	Banque Commerciale et agricole, E. Uldry & Cie	Samaden	J. Tondury & Co., Engadinerbank
„	Banque L. Mestral	Schaffausen	Spar- und Leihkasse Schaffhausen
„	Peyer & Bachmann, Banque Suisse de Valeurs à Lots	Sursée	Hilfskassa in Grosswangen, Filiale
„		Zoug	E. Krauer-Kundert, Bankgeschäft
„		Zurich	Schweiz. Vereinsbank
„		Zuzwil	Ersparnis-Anstalt

CONFÉDÉRATION SUISSE

ÉMISSION

de

Bons de caisse 5 % à 3 ans pour les besoins de ravitaillement du pays

II^{me} série

Le Conseil fédéral a décidé, dans sa séance du 10 juin, d'émettre des bons de caisse pour consolider une partie des dépenses de ravitaillement du pays, et cela aux conditions suivantes :

Intérêt : Ces bons de caisse sont émis avec taux d'intérêt à 5 % l'an, munis de coupons semestriels aux 26 juin et 26 décembre; la première échéance est au 26 décembre 1919.

Remboursement : Ces bons de caisse sont remboursables au pair le 26 juin 1922.

Coupages : Ces bons sont émis en coupures de 100 fr., 500 fr., 1000 fr., 5000 fr. et 10.000 fr. de capital nominal.

Domiciles de paiement pour les coupons et le capital : Les coupons et les titres remboursables sont payables sans frais à la Caisse d'Etat fédérale à Berne, à toutes les caisses d'arrondissement des postes et des douanes, à tous les guichets de la Banque Nationale Suisse et des autres banques et maisons de banque suisses.

Certificats nominatifs : Ces bons de caisse sont au porteur; ils peuvent être déposés, sans frais, contre certificats nominatifs, à la Direction des services fédéraux de caisse et de comptabilité à Berne. Ces dépôts ne peuvent être inférieurs à mille francs de capital.

Prix de vente : Le prix de vente est fixé à

98 1/2 %

avec intérêts courus dès le 26 juin 1919.

Rendement : Le rendement net est de 5 1/2 %.

Domiciles de vente : Ces bons de caisse peuvent être obtenus au prix ci-dessus à tous les guichets de la Banque Nationale Suisse, à toutes les banques et maisons de banque suisses et à toutes les caisses d'épargne et de prêts.

Bulletin de souscription : Le bulletin de souscription ci-dessous doit être détaché et remis à une banque. Les demandes seront prises en considération au fur et à mesure qu'elles seront présentées.

BERNE, le 20 juin 1919.

Département fédéral des finances :
MOTTA.

CONFÉDÉRATION SUISSE

Bulletin de souscription

Le soussigné désire acheter

Fr. _____

Bons de caisse fédéraux 5 % à trois ans pour le ravitaillement du pays, II^{me} série, au cours de 98 1/2 %.
Remboursables au pair le 26 juin 1922.

Coupages

bons à	fr.	100.—
»	»	500.—
»	»	1000.—
»	»	5000.—
»	»	10,000.—

Signature : _____

Adresse : _____

_____ , le _____ 1919.

Vente aux enchères

des chevaux de la Poste du Simplon

pour cause d'installation du service d'automobiles
Le samedi 5 juillet 1919, à 2 h. après-midi, dans les écuries du marchand de chevaux Perrig, à Brigue, il sera procédé à la vente aux enchères publiques

d'environ 20 chevaux

Guillaume PERRIG.

Depuis le premier flacon, mes cheveux ne tombent

déjà plus. N. Muller, Payerne. Je suis très satisfait de votre remède. H.-M. Esbert, Moutier.

(D'autres nombreux certificats à disposition.) Reholin (+ marque déposée +) est, grâce à son heureuse composition absolument efficace contre pellicules, démangeaisons et la chute des cheveux; fait naître une magnifique chevelure. Prix 3 fr. 85 et 5 fr. 50 (grand flacon pour toute la cure).

Dans 10 jours, plus de cheveux gris!

Certificats à disposition

Evitez les contrefaçons. **Rechs « Idéale »** est un produit clair comme l'eau, absolument inoffensif, qui rend dans une dizaine de jours aux cheveux gris leur couleur d'autrefois. (Exigez le nom **Rechs Idéale**). Prix 3 fr. 50 et 6 fr. 50.

Seulement à la Parfumerie J. RECH, Bienne, rue de Nidau 21. (Découpez!)

Vins fins en bouteilles

Asti - Barbera - Nebiolo - Malaga
Moscatel flétri

A. ROSSA, Martigny

Maison très connue et de toute confiance

AVIS

Les propriétaires qui désirent réclamer au sujet des dommages causés par les Usines des Vorziers sont invités à signer une convention, laquelle est déposée au Magasin Sauthier-Cropt, à Martigny. Dernier délai samedi 5 juillet.

L'Administration communale.

Lessive Schuler
à base
d'ammoniaque et
de térébenthine.

Fait briller le linge comme
un soleil de mai

La Banque
A. TISSIÈRES
à Martigny
reçoit des dépôts en
Caisse d'Epargne à 4 1/4 %

Pressoir à vendre
en bon état, système américain, en granit, contenant 50 brantées. On échangerait pour du vin.
S'adresser à Adrien Gay, vins, Martigny-Bourg.

Le vélo „Automat“
offre une garantie absolue de sûreté.
Grand choix. Prix sans concurrence.
Cyclistes, demandez, dans votre intérêt, catalogue gratis.
ADOLPHE BUHLER, WILLISAU
Maison suisse d'expédition de cycles et accessoires